



Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **ORCIERES**

Délégation Départementale
des Hautes Alpes

Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2021

Exploitant : SAUR - Gestionnaire du réseau : ORCIERES (MAIRIE D')

Protection des captages d'eau potable

17 captages d'eau potable alimentent les réseaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces captages est le suivant : 17 Procédures de protection terminées.

Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.

Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
STATION DE MERLETTE	24	0	100
HAUT CHEF LIEU+VEYERS+MARCHES+PLAUTU	12	0	100
SERRE EYRAUD	6	1	83,3
ARCHINARD	3	0	100
BAS CHEF LIEU+AUDIBERTS	3	0	100
PRAPIC	5	1	80
LES RATIERS+TOURRENGS+ROUSSINS	5	0	100
REST ALT DE ROCHE ROUSSE	1	0	100

Dureté

: Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
STATION DE MERLETTE	8	20	11,9	37,2	Eau calcaire.
HAUT CHEF LIEU+VEYERS+MARCHES+PLAUTU	9	20,6	12,3	37,2	Eau calcaire.
SERRE EYRAUD	2	10,5	10	11,1	Eau peu calcaire.
ARCHINARD	1	12,1	12,1	12,1	Eau peu calcaire.
BAS CHEF LIEU+AUDIBERTS	1	13	13	13	Eau peu calcaire.
PRAPIC	1	10,9	10,9	10,9	Eau peu calcaire.
LES RATIERS+TOURRENGS+ROUSSINS	2	17,2	12,8	21,7	Eau peu calcaire.

Nitrates

: Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
STATION DE MERLETTE	10	0	1,9	1,1	3
HAUT CHEF LIEU+VEYERS+MARCHES+PLAUTU	9	0	2,3	1,1	3
SERRE EYRAUD	3	0	1,1	0,9	1,3
ARCHINARD	1	0	1,1	1,1	1,1
BAS CHEF LIEU+AUDIBERTS	1	0	1	1	1
PRAPIC	1	0	0	0	0
LES RATIERS+TOURRENGS+ROUSSINS	2	0	0,8	0,7	1

Fluor

: Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
STATION DE MERLETTE	3	0	0	0	0
HAUT CHEF LIEU+VEYERS+MARCHES+PLAUTU	2	0	0	0	0
SERRE EYRAUD	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
ARCHINARD	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
BAS CHEF LIEU+AUDIBERTS	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
PRAPIC	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
LES RATIERS+TOURRENGS+ROUSSINS	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) – La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l
STATION DE MERLETTE	8	5163	0	0
HAUT CHEF LIEU+VEYERS+MARCHES+PLAUTU	4	2582	0	0
SERRE EYRAUD	NM*	NM*	NM*	NM*
ARCHINARD	NM*	NM*	NM*	NM*
BAS CHEF LIEU+AUDIBERTS	NM*	NM*	NM*	NM*
PRAPIC	NM*	NM*	NM*	NM*
LES RATIERS+TOURENGS+ROUSSINS	NM*	NM*	NM*	NM*
REST ALT GARE INTERMEDIAIRE	NM*	NM*	NM*	NM*
REST ALT DE ROCHE ROUSSE	3	1935	0	0
REST ALT LES BANIOLS	3	1935	0	0

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. *Edité en mars 2022*

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.